



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 13/2025 du 03 AVRIL 2025

OBJET : PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES AVEC GROUPAMA POUR LE VEHICULE RENAULT MASTER III DU SERVICE TECHNIQUE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 6), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de passer les contrats d'assurance,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il convient de souscrire un contrat d'assurance pour le nouveau véhicule acquis pour le service technique (camion Renault Master III)

Vu la proposition de Groupama Assurances en date du 21 mars 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est souscrit un contrat d'assurance formule CONFORT avec GROUPAMA ASSURANCES avec effet au 21 mars 2025 pour le camion Renault Master III du service technique communal. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 863, 39 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 3 avril 2025

Le Maire,
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

